

FICHE 6 : «SUICIDE D'UN ENFANT HORS ETABLISSEMENT »

A FAIRE TOUT DE SUITE

- S'assurer de la véracité de l'information auprès de la gendarmerie ou des pompiers sauf si l'information est donnée directement par la famille

 - S'entourer de collègues (adjoint, ...)
 - Préparer les données suivantes pour informer l' IEN:
 - a) la victime : nom-prénom, date de naissance, classe, adresse
 - b) les faits : nature, lieu, date, heure
 - c) l'impact sur la communauté scolaire qui est informé ?
comment ? Par qui ? (médias – transports...)
 - Informer l' IEN :
 - a) Restituer les éléments préparés
 - b) Exprimer les besoins de l'établissement : questions précises, besoin de conseils, d'un médecin, d'un psychologue...
- l' IEN se charge de saisir la cellule de crise qui se mettra en rapport avec l'école ou l'établissement dans les plus brefs délais
- Mettre en place la cellule de crise dans l'école:
Equipe de l'établissement qui sera rejointe par l'infirmière, le médecin, l'assistante sociale, le psychologue de secteur.

La cellule de crise décide de la conduite à tenir éventuellement aidée de la cellule départementale.

- Réfléchir aux points suivants :
- A-t-on l'aval de la famille pour évoquer la cause du décès = le suicide ?
Quel support pour informer les élèves ?

-

A FAIRE PLUS TARD

- Mettre en place la cellule d'écoute si besoin pour permettre aux jeunes et/ou aux adultes de s'exprimer.

- Laisser du temps pour la libre expression des émotions.

- Donner le choix aux élèves de participer aux obsèques et de s'associer à la préparation de la cérémonie, demander l'autorisation des parents, organiser le transport,